

INFO 386

Guide des bonnes pratiques mis en place par le Ministère de l'Intérieur

Depuis janvier 2015, diverses initiatives ont été développées au plan local pour parfaire la sécurisation des événements de voie publique.

Conscient des responsabilités qui vous incombent, je souhaite aujourd'hui soutenir votre engagement dans l'organisation des manifestations sportives, culturelles et artistiques qui confèrent à notre pays tout son singularisme.

C'est pourquoi, j'ai souhaité répondre à cette attente en développant un outil pratique d'aide à la décision et d'accompagnement dans la conduite des festivités.

Ce guide s'appuie sur les expériences et les savoir-faire des services de l'État, des collectivités territoriales et du monde associatif local. Il répond ainsi au concept d'innovation participative auquel je crois fermement.

Vous y trouverez aussi les récentes évolutions législatives et institutionnelles conduites par le ministère.

Enfin, ce référentiel permettra aux autorités publiques et aux organisateurs, de disposer d'une base de dialogue commune et efficiente.



Christophe Castaner
Ministre de l'Intérieur

Pour obtenir ce guide merci de vous adresser à votre syndicat d'origine.

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

Les maires craignent une « tendance à la recentralisation »

Les élus locaux réaffirment, à l'occasion du Congrès des maires, leur crainte d'une étatisation de la sécurité locale. Quelques mois après le lancement de la police de sécurité du quotidien, ils disent ne pas en voir les effets. Quant à l'information dont les maires peuvent désormais bénéficier concernant les personnes radicalisées, ils affichent leur satisfaction mais s'interrogent sur l'attitude à adopter une fois informés.

Plus de deux mois après la publication du rapport sur le continuum de sécurité des députés Jean-Michel Fauvergue et Alice Thourot, la crainte d'une « étatisation de la sécurité locale » est encore très présente parmi les élus locaux participants au Congrès des maires, à Paris. Ils demeurent en effet « inquiets face à la confusion entre les prérogatives de l'État, de la police nationale et celles de la police municipale et une tendance à la recentralisation », affirme Nathalie Koenders, première adjointe au maire PS de Dijon (Côte-d'Or), chargée de la tranquillité publique.

Lors d'une conférence intitulée « le maire et la sécurité du quotidien » organisée le 21 novembre, elle estime « nécessaire que le maire reste coordonnateur, avec l'État, de la politique de prévention de la délinquance ».

Un constat partagé par Pauline Martin, maire LR de Meung-sur-Loire (Loiret), à la tête de la commission sécurité de l'AMF. « Une mainmise de l'État sur nos polices municipales risque de faire beaucoup de bruit sur les territoires. Le maire doit rester maître à bord », souligne-t-elle.

En octobre dernier, déjà, à l'occasion des Etats-généraux de la sécurité locale, le président du Forum français pour la sécurité urbaine, soutenu par bon nombre d'élus, avait qualifié de « véritable catastrophe » cette profonde remise en question de la coproduction de sécurité.

Frontière entre sécurité et tranquillité

Lors du Congrès des maires, Pauline Martin et Nathalie Koenders ont exprimé leur attachement à la division entre « sécurité publique qui revient à l'État et la tranquillité publique qui revient aux communes ». Une séparation qui n'est pourtant pas si nette, pour Pascal Lalle, directeur central de la sécurité publique de la police nationale, qui leur faisait face. « On ne peut pas faire de frontière entre tranquillité et sécurité. Entre les deux, il y a une incivilité et nos deux forces sont amenées à intervenir ».

Il plaide ainsi pour « des actions complémentaires » entre polices nationale et municipale, tandis que le major général de la gendarmerie nationale, Christian Rodriguez, affirme qu'il n'y a « aucune inquiétude à avoir, le maire doit garder sa place et l'État ne peut pas tout gérer ».

Aucun moyen supplémentaire pour la PSQ

Mesure phare du quinquennat, la police de sécurité du quotidien s'est également invitée dans le débat. Là aussi, la complémentarité des forces a été soulignée. C'était d'ailleurs l'une des priorités assignées à cette « PSQ », dont la « philosophie générale est saluée par les élus », rappelle Nathalie Koenders. Mais la première adjointe au maire de Dijon ne voit pas aujourd'hui « les effets concrets de cette politique sur le terrain » et craint même que tous les effectifs supplémentaires de la police nationale soient affectés dans les quartiers de reconquête républicaine, dont sa ville ne fait pas partie.

« La PSQ a probablement permis de mieux identifier la panoplie d'outils sur le terrain », reconnaît pour sa part Pauline Martin, qui rappelle que l'ancien ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, « est venu inaugurer la PSQ à Meung-sur-Loire, mais la ville n'a reçu aucun moyen supplémentaire ». L'élue précise cependant que « c'est aux élus de trouver les moyens adaptés à leurs territoires ».

Pour le directeur central de la sécurité publique, « la PSQ ne se fait pas d'un claquement de doigt, c'est une révision de la manière de travailler et de faire de la sécurité sur un périmètre donné ». Il plaide pour une « démarche de coopération renforcée avec les polices municipales », mais admet que cela représente « un chantier important avec les élus afin de respecter la nature de chaque police et les prérogatives de chacun pour s'orienter vers une plus grande complémentarité d'action ».

Une complémentarité qu'espère Pauline Martin, même si elle sait qu'au quotidien, aux yeux des citoyens, c'est souvent le maire seul qui est « responsable de fait, car il est à portée d'engueulades. C'est lui qui prend les coups ».

Surveillance des plages et recrutement des policiers

Le débat a également donné l'occasion d'exprimer leurs inquiétudes concernant le retrait croissant des CRS de la surveillance des plages. « Ce n'est pas sécurisant pour les maires du littoral », juge Jo Daniel, maire de Guidel dans le Morbihan.

Autre préoccupation évoquée par les maires : la difficulté de recruter des policiers municipaux. « Ce sont les petites communes qui forment les agents, mais les grandes villes qui nous les prennent », regrette le maire d'Ollioules, Robert Bénéventi, qui préconise de « responsabiliser » les policiers en leur imposant une obligation de service de trois ans dans la commune où ils ont été formés.

Focus

Radicalisation : « que fait-on de l'information ? »

A l'occasion du Congrès des maires, les élus locaux ont salué la publication de la circulaire sur l'information du maire en matière de radicalisation. « Un retour d'informations peut nous aider à gérer la situation sur le terrain, parce qu'aujourd'hui nous sommes extrêmement démunis », a ainsi souligné la maire de Meung-sur-Loire, Pauline Martin. Une interrogation demeure cependant : « que fait-on de l'information ? »

Une inquiétude à laquelle a tenté de répondre la secrétaire générale du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR), Muriel Domenach, lors d'une conférence organisée au Salon des maires le 20 novembre. « Les maires ne sont pas les témoins passifs de ces enjeux de radicalisation, ils sont les acteurs de la réponse publique. Si on veut que les maires soient nos partenaires, il faut qu'ils puissent disposer de certaines informations, dans le respect du travail des services de renseignement », a-t-elle précisé, rappelant que le texte a pour but de « codifier les bonnes pratiques pour mieux articuler la réponse collective ».

Muriel Domenach a ainsi précisé qu'aucun accès direct des maires aux fichiers des personnes radicalisées n'était prévu, car « s'il est important que les maires disposent des informations nécessaires pour l'exercice de leurs fonctions, il est nécessaire que ces informations leur soient données avec des explications. Il revient au préfet de faire ce travail d'explication et d'accompagnement ».

Elle a en outre annoncé qu'un « cadre national de formation en direction des élus et des agents territoriaux est en cours d'élaboration et une première version d'un kit de formation sera diffusé d'ici la fin de l'année ».

Reproduit avec l'aimable autorisation du « Club prévention – sécurité de La Gazette des Communes »

Source : https://www.lagazettedescommunes.com/592927/securite-les-maires-craignent-une-tendance-a-la-recentralisation/#utm_source=gm-club-prevention-securite&utm_medium=Email&utm_campaign=2018-11-22-alerte-email-club-prevention-securite&email=jmiweiss@aol.com&xor=EPR-18

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

Solidarité Police Municipale Aude : inondations

Nous venons d'apprendre que lors des inondations de l'Aude plusieurs agents de police municipale ont subi de gros préjudices.

Une agente déplore des dégâts importants à son domicile et a perdu ses deux véhicules, par exemple

L'Association des Retraités et des Œuvres Sociales de la Police Municipale (association loi 1901) apporte une fois de plus son soutien et sa solidarité aux membres de la profession. Elle vient de débloquer une aide financière de **1 000 €** en urgence.

Le Syndicat Autonome de la Police Municipale de l'Aude vient aussi de voter une aide de **1 500 €**.

A plusieurs reprises nous avons déjà apporté notre soutien aux policiers municipaux, gardes champêtres et ASVP en difficulté et notamment lors de catastrophes : inondations dans l'Aude en 1999, à Aramon (30) en 2002.



Aujourd'hui encore, nous nous portons solidaires afin d'aider et de soutenir ces collègues du département de l'Aude. Nous comptons sur votre aide et votre solidarité.

Le Président et le bureau de l'AROS-PM

Lien : <https://www.leetchi.com/fr/Cagnotte/42362779/c0278c0f>

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)



POLICE MUNICIPALE

**Policier Municipal
Garde Champêtre
A.S.V.P.**

Je vote FA, je m'engage!

06 12 18

Fédération

FA cette autonomie qui dérange..!

Votre contact FA-FPT PM :

Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

96, Rue Blanche - 75009 PARIS

Tél. 01 42 80 22 22 - Fax 01 42 80 91 81 - E-mail : policemunicipale@fafpt.org

www.policemunicipale.org et www.fafpt.org

 <https://www.facebook.com/fafptpolicemunicipale>

 <https://twitter.com/FAFPTPM>

 <https://www.instagram.com/federationautonomepm/>

 <https://federationautonomepm.tumblr.com/>